



AVENANT au REGLEMENT INTERIEUR

**Instituts et Ecoles de Formation en Santé
du
CHR Metz-Thionville et CH Briey**



Ecoles et instituts de formation en santé
du CHR Metz-Thionville et CH Briey

Avenant au Règlement Intérieur 2021 / 2022

**IFSI METZ
Site de Mercy
Site de Peltre**

Nom et prénom de l'étudiant :

Promotion :



AVENANT

Titre II - Dispositions applicables aux étudiants

CHAPITRE III - OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS

Article 32 : Vie scolaire

Le comportement des étudiants ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement et à l'image de l'institut de formation. Les étudiants doivent respecter les règles d'organisation intérieure de l'IFSI et se conformer aux instructions qui leur sont données. A ce titre ils ne peuvent accepter de représenter l'IFSI lors de manifestations extérieures sans l'autorisation de l'équipe de direction.

L'IFSI est ouvert de 8h00 à 18h00 tous les jours, sauf samedi, dimanche et jours fériés.

Les horaires de cours sont : 8h30 à 12h30 et de 14h05 à 17h00.

La pause « déjeuner » en IFSI est un temps personnel.

Chaque étudiant est tenu de respecter les horaires de cours et la durée des interours.




Une autorisation spécifique peut être accordée pour des travaux réalisés après les heures de cours et exclusivement sur autorisation d'un cadre de santé formateur ou de l'équipe de direction.

L'étudiant se conforme aux horaires d'ouverture du secrétariat affichés sur les portes des secrétariats.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les heures de cours sous peine d'exclusion du cours par l'intervenant. Ils sont interdits lors des évaluations sous peine d'exclusion de la salle, de sanction disciplinaire prise par le directeur et de nullité de l'épreuve.

La direction décline toute responsabilité pour les objets de valeur et ou argent perdus au sein des instituts.

Metz le 27/09/2021

M. FIORETTI <i>Directeur des Soins, Agrément Région</i>   	Je soussigné (e) (Nom et prénom de l'étudiant) Promotion :
	Certifie avoir pris connaissance de l'Avenant au Règlement Intérieur de l'Institut et m'engage à le respecter. Date : Faire précéder signature de la mention « lu et approuvé » : Signature :